



Conseil du développement industriel

Quarante-cinquième session

Vienne, 27-29 [30] juin 2017

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Activités de contrôle interne

Activités de contrôle interne

Rapport du Directeur du Bureau de contrôle interne

Le présent document donne des informations sur les activités de contrôle interne, conformément à la décision IDB.44/Dec.3.

I. Aperçu général

1. Le Bureau des services de contrôle interne et de l'éthique (IOE) est établi par le Directeur général en application de l'article 9.1 du Règlement financier et de la règle de gestion financière 109.1.15. Il est régi par sa Charte, ses Lignes directrices pour les investigations et son Code de conduite éthique. Le mandat de l'IOE porte sur tous les systèmes, processus, opérations, fonctions et activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Outre ses fonctions premières de contrôle interne, d'investigation et d'éthique, l'IOE est le référent pour la coordination des activités du Corps commun d'inspection (CCI).

2. Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'IOE se conforme, pour les audits internes, aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes et, pour les enquêtes, aux principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux.

3. Quatre postes d'administrateur et deux d'agent des services généraux sont inscrits au budget de l'IOE. Au début de l'année 2016, l'IOE comptait quatre fonctionnaires: un Directeur, un auditeur/enquêteur et deux membres du personnel d'appui (deux assistants, dont un principal). Deux postes d'administrateur supplémentaires, soit un poste d'enquêteur et un d'auditeur/enquêteur, étaient inoccupés en 2016, d'où une faiblesse des capacités d'audit interne et d'enquête. Les derniers mois de 2016, on a fait appel aux services de consultants pour la conduite des enquêtes.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 24 mai 2017.



Tableau 1
Bilan des effectifs

		2012	2013	2014	2015	2016
	Postes inscrits au budget	Occupation des postes	Occupation des postes	Occupation des postes	Occupation des postes	Occupation des postes
Directeur – D-1	1	1	1	1	1	1
Auditeur – P-4	1	1 ^a	1	1	1	1
Auditeur – P-3	1	1 ^b	1 ^b	Vacant	Vacant	Vacant
Enquêteur – P-3	1	1 ^c	1	1	1	Vacant
Personnel d'appui – services généraux	2	2	2	2	2	2
Total	6	6	6	5	5	4

^a Vacant jusqu'au 31 mai 2012.

^b Titulaire en congé de maladie pendant une grande partie de l'année.

^c Vacant jusqu'au 31 juillet 2012.

4. En raison des problèmes budgétaires et d'effectifs, l'IOE a reporté certaines activités d'audit interne à l'année 2017. Cela a compromis sa capacité à s'acquitter pleinement de ses responsabilités de contrôle.

5. Conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes, l'IOE suit depuis 2005 une méthode d'évaluation annuelle des risques, qui est progressivement améliorée, en fonction de l'évolution des éléments de risque et des entités pouvant faire l'objet d'un audit, notamment l'emplacement géographique, les processus, les fonctions et les entités spéciales de l'ONUDI. Cette méthode est appliquée pendant tout le processus d'évaluation des risques et repose sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les secteurs devant faire l'objet d'un audit sont déterminés dans le classement du risque final en fonction de la disponibilité des ressources.

6. La dernière évaluation des risques a été réalisée en 2015 en vue d'élaborer le plan de travail relatif à l'audit axé sur le risque pour l'exercice biennal 2016-2017, en accord avec les objectifs de l'ONUDI. Les évaluations des risques sont mises à jour chaque année pour prendre en compte l'évolution des opérations, des programmes, des risques, des systèmes et des contrôles de l'ONUDI et, si nécessaire, le plan de travail est révisé.

7. En 2016, l'IOE a publié quatre rapports d'audit, portant sur deux audits des états financiers et deux audits du système SAP, et trois rapports d'enquête.

8. Le tableau 2 ci-dessous présente une vue d'ensemble des rapports publiés au cours des cinq dernières années.

Tableau 2

Vue d'ensemble des rapports par année de publication

	2012	2013	2014	2015	2016
	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de rapports publiés
Audit interne	3	5	5	5	4
Enquête (y compris les questions systémiques)	5	1	8	5	3
Autres (CCI, IOE)	1	1	1	1	1
Total	9	7	14	11	8

9. L'IOE a continué à jouer un rôle consultatif et à assurer des services d'appui à tous les échelons de la direction pour répondre aux demandes reçues concernant un large éventail de sujets, tels que l'élaboration de politiques, les accords avec les donateurs, le principe de l'audit unique, l'initiative Unité d'action des Nations Unies/Unis dans l'action, la gestion du risque institutionnel, les partenaires d'exécution et le contrôle de la Commission européenne.

10. L'IOE assure qu'en 2016, il a agi de manière indépendante et objective, sans qu'aucune partie interne ou externe n'intervienne ou ne l'influence dans la réalisation de ses activités d'audit interne et d'enquête.

II. Aperçu du travail d'audit interne

11. L'audit du module SAP de gestion des relations avec les fournisseurs a été réalisé et le rapport a été soumis à la direction le 5 février 2016. Cet audit, le premier depuis la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré (PGI) SAP au sein de l'ONUDI, a porté principalement sur le processus d'achat, qui repose sur différents modes d'approvisionnement: procédure accélérée, centralisée, décentralisée ou faisant intervenir une dérogation, et accords à long terme prévus dans le module, à quoi s'ajoute la planification stratégique des achats. Pendant l'audit, divers domaines ont été examinés: la conception et l'efficacité des contrôles, l'intégrité des données et des informations, le respect des règles, les processus, et l'intégration avec d'autres modules SAP.

12. Le rapport d'audit sur le module SAP de gestion du capital humain a été soumis à la direction le 29 février 2016. L'examen, axé sur les ressources humaines, a porté essentiellement sur les processus, les systèmes, les risques majeurs et les contrôles et visé à les conformer à la réglementation, aux normes, aux dispositions des manuels et aux méthodes de travail relatives à la gestion des ressources humaines. Il a aussi porté sur des processus inhérents à la gestion du capital humain dans SAP, notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et l'intégrité des données et des informations.

13. Deux audits financiers portant, d'une part, sur les états financiers des services de restauration pour 2015 et, d'autre part, sur le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants ont été réalisés et les rapports correspondants publiés en juillet et août, respectivement.

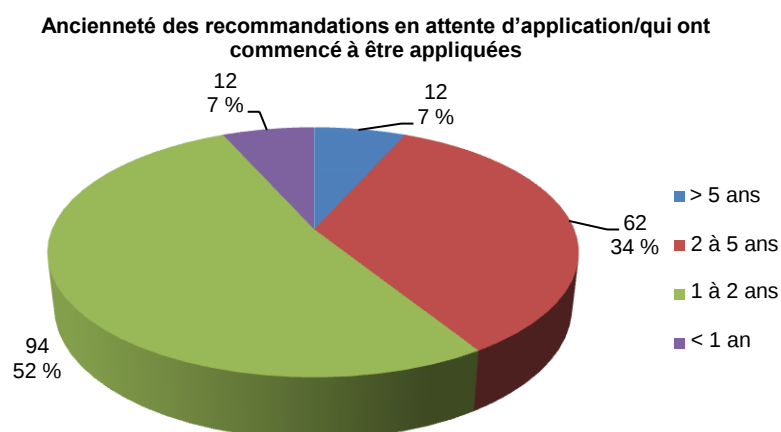
14. Trente-six recommandations ont été formulées dans les quatre rapports d'audit interne publiés en 2016. Les entités auditées les ont toutes acceptées et ont fourni des plans d'action.

15. L'audit de l'activité de terrain menée par le bureau régional égyptien a été réalisé et le projet de rapport a été soumis aux entités auditées en décembre 2016. Le rapport final a été publié en janvier 2017.

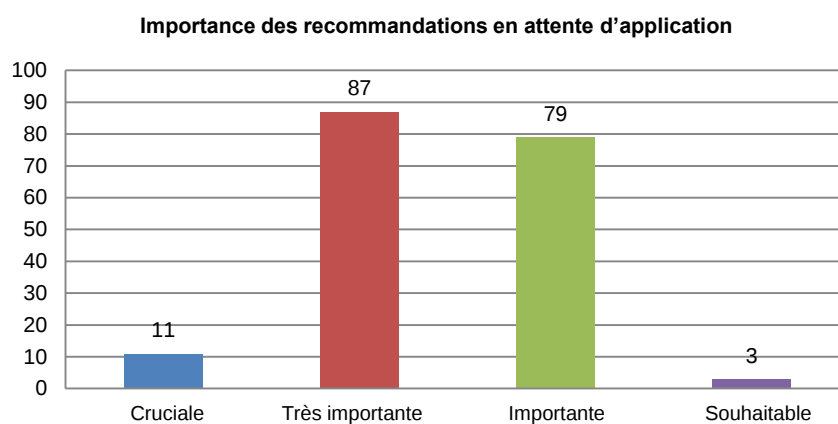
III. Application des recommandations

16. L'IOE a passé en revue toutes les recommandations en attente d'application au 31 décembre 2015. Comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessus, sept rapports d'audit et d'enquête ont été publiés en 2016 (sans compter le rapport du CCI), qui ont donné lieu à 44 nouvelles recommandations.

17. En 2016, 65 recommandations des années précédentes ont été complètement appliquées. Le taux cumulé d'application des recommandations ouvertes de l'auditeur émises depuis 2006 était de 60 % au 31 décembre 2016 (contre 63 % en 2015). En 2017, l'IOE continuera de suivre, en étroite coopération avec la direction, les recommandations restées longtemps sans suite afin de s'assurer qu'elles seront complètement appliquées.



18. L'IOE classe les recommandations dans quatre catégories en fonction de leur importance: cruciale, très importante, importante, souhaitable. Le graphique ci-dessous présente les recommandations en attente d'application en fonction de leur importance.



IV. Collaboration avec d'autres organes de contrôle

19. Le Commissaire aux comptes de l'ONUDI a examiné à nouveau les opérations de l'IOE lors de ses visites au siège. L'IOE a fourni toutes les explications nécessaires et les documents requis pour l'audit.
20. L'IOE a consulté le Commissaire aux comptes afin de mettre à jour le calendrier des visites sur le terrain prévues en 2016 et d'élargir la couverture des activités de certification à mener dans les bureaux extérieurs, le but étant d'assurer l'utilisation rationnelle de ressources limitées et d'éviter les doubles emplois.
21. La collaboration formelle établie avec le Bureau de l'évaluation indépendante et du contrôle de la qualité s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne les échanges d'informations, la planification et les visites de bureaux de pays.
22. Soucieux de contribuer à l'effort d'harmonisation engagé à l'échelle du système, l'IOE a continué à participer activement aux travaux des équipes d'audit interne et d'enquête des différents organismes des Nations Unies.
23. L'IOE a poursuivi son action en tant que référent du Corps commun d'inspection pour l'ONUDI¹.

V. Renforcement de la gouvernance et des opérations de l'IOE

24. Suivant une recommandation restée longtemps sans suite qui avait été émise par le Commissaire au compte et l'expert indépendant chargé de la validation, il a été décidé, à la quarante-quatrième session du Conseil tenue en novembre 2016, de créer un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IDB.44/Dec.4). La création de ce comité d'audit, qui renforce encore l'indépendance de l'IOE, est conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques. La sélection des membres du Comité d'audit devra être achevée en juin 2017 pour que la première réunion puisse se tenir au second semestre de cette année. Le document IDB.45/15 fournira des informations actualisées à ce sujet.
25. L'IOE a continué à faire rapport au Directeur général dans ses comptes rendus trimestriels, comme il le fait depuis 2012.
26. Les donateurs qui financent actuellement les activités de l'ONUDI et ceux qui pourraient le faire à l'avenir considèrent comme une mesure de transparence et une évolution positive la décision prise par le Conseil, selon laquelle les États Membres devraient recevoir les rapports d'audit interne de l'IOE soumis au Directeur général et à la direction (IDB.44/Dec.3).

VI. Perspectives

27. L'IOE continuera de s'efforcer à s'acquitter de son mandat et à améliorer sans cesse sa capacité à fournir des services d'audit interne, d'enquête et de conseil de nature à améliorer la gouvernance, la prise de décisions par la direction et le respect du principe de responsabilité par l'ONUDI. L'IOE continuera à mettre l'accent sur la qualité de sa prestation de services. En 2017, son plan de travail restera aussi souple et adaptable que possible face à l'évolution des risques et des priorités.

¹ Un rapport distinct sur les activités du Corps commun d'inspection est disponible (IDB.45/14).

28. Bien que l'IOE concentre ses efforts sur l'audit interne, en suivant une méthode de planification de l'audit axé sur le risque, il ne peut pas, faute de ressources, accorder l'attention requise à toutes les régions critiques et à haut risque. Cependant, en raison de l'importance des activités d'audit interne, il prévoit de se reposer sur son expérience de la conduite d'audits de bureaux externes et de perfectionner sa méthode d'audit interne lors de la planification et de la réalisation des audits en 2017.

29. L'IOE continuera de donner suite aux allégations d'infraction qu'il reçoit. La gestion des situations présentant un risque élevé restera sa priorité et, le cas échéant, prévaudra sur ses activités d'audit interne et de gouvernance.

30. Les ressources budgétaires de l'IOE restent insuffisantes par rapport à la variété et au volume des opérations de l'ONUDI, ainsi qu'à leur étendue géographique, et compte tenu de l'élargissement du mandat du Comité d'audit et d'enquête de l'IOE. Les répercussions des vacances de postes sur le plan de travail n'ont fait qu'aggraver cette situation. Il est fondamental de recruter des candidats dûment qualifiés pour occuper ces postes afin que le bon fonctionnement de ce bureau soit assuré.

31. Comme il a déjà été indiqué, notamment par l'ancien Commissaire aux comptes et d'autres organes de contrôle, l'état de ses ressources continue de limiter la marge de manœuvre de l'IOE. D'après les normes internationales d'audit auxquelles le Bureau se conforme, comme aucune augmentation des ressources n'est prévue, l'IOE fait peser un risque sur l'ONUDI car il n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat de manière satisfaisante.

32. Plus que jamais, la capacité de l'IOE à remplir efficacement son rôle d'organe de contrôle interne objectif et indépendant qui aide l'ONUDI à atteindre ses buts et ses objectifs dépend en fin de compte de la continuité du soutien qu'il reçoit de la haute direction et des États Membres.

VII. Mesure à prendre par le Conseil

33. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
